



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE**



**RECUEIL SPECIAL N° 19**

**Publié le 18 mai 2021**

*ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende*

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)  
 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

# PRÉFECTURE de la LOZÈRE

## RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 19 en date du 18 mai 2021

### SOMMAIRE

#### **Direction départementale des finances publiques de la Lozère**

Procuration sous seing privé donnée à M. Eric CASTEIL, Contrôleur des Finances publiques, par le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Florac trois Rivières en date du 17 mai 2021

Procuration sous seing privé donnée à M. Jean-Pierre GAILLARD, Inspecteur des Finances publiques, par le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Florac Trois Rivières en date du 17 mai 2021

#### **Préfecture et sous-préfecture de Florac**

arrêté préfectoral n° PREFDCL-BER-2021-132-004 en date du 12 mai 2021 instituant la commission de recensement des votes pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

arrêté préfectoral n° PREFDCL-BER-2021-138-003 en date du 18 mai 2021 modifiant l'arrêté n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020 portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

---

Le soussigné Bruno NICOLAS  
Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de FLORAC TROIS RIVIERES  
Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial Monsieur Eric CASTEIL, Contrôleur des Finances Publiques  
demeurant à

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le Service de Gestion Comptable  
de FLORAC TROIS RIVIERES

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes  
sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables,  
débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter  
tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de  
donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et  
décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la  
Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à  
talon, de la représenter auprès des Agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière  
générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service de Gestion comptable de FLORAC  
TROIS RIVIERES

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Eric CASTEIL.

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou  
administrer tous les services qui lui sont confiés.

**Il a notamment pouvoir :**

- Signer les courriers de rejets sur les dépenses et recettes des Collectivités locales
- Signer les ordres de paiement
- Signer et approuver les débits d'office sur emprunts
- Certifier et signer les états de dépenses en vue de subvention

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente  
procuration.

Visa de la Direction Départementale des Finances Publiques

Fait à ...Florac Trois Rivières..., le (1) trois mai 2021.....

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature

Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

SIGNE

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

SIGNE

Vu pour accord, le 17 mai 2021

La Directrice départementale des finances publiques,  
Par délégation,

SIGNE

Romain PRUVOST  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
Directeur du pôle Gestion Publique

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

---

Le soussigné Bruno NICOLAS  
Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de FLORAC TROIS RIVIERES  
Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Inspecteur des Finances Publiques demeurant à

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le Service de Gestion Comptable de FLORAC TROIS RIVIERES

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de la représenter auprès des Agents de la Poste pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service de Gestion comptable de FLORAC TROIS RIVIERES

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Jean-Pierre GAILLARD.

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

**Il a notamment pouvoir :**

- Signer les courriers de rejets sur les dépenses et recettes des Collectivités locales
- Signer les ordres de paiement
- Signer et approuver les débits d'office sur emprunts
- Certifier et signer les états de dépenses en vue de subvention

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Visa de la Direction Départementale des Finances Publiques

Fait à ...Florac Trois Rivières..., le (1) trois mai 2021.....

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature

Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

SIGNE

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

SIGNE

Vu pour accord, le 17 mai 2021

La Directrice départementale des finances publiques,  
Par délégation,

SIGNE

Romain PRUVOST  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
Directeur du pôle Gestion Publique



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de la citoyenneté  
et de la légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREFDCL-BER-2021-132-004 EN DATE DU 12 MAI 2021

**INSTITUANT LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES  
POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

La préfète de la Lozère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment l'article R.107.

**VU** le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique.

**VU** la circulaire ministérielle du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections régionales.

**VU** l'ordonnance de monsieur le Premier Président de la cour d'appel de NÎMES en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**VU** la désignation de madame la présidente du conseil départemental en date du 15 décembre 2020.

**VU** la désignation de madame la directrice départementale de la Poste en date du 28 novembre 2020.

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R E T E :**

**Article 1** – La commission départementale de recensement des votes chargée de centraliser les résultats du département de la Lozère à l'occasion des élections régionales fixées aux 20 et 27 juin 2021, est constituée ainsi qu'il suit :

**Présidente :**

- **Madame Anne MONNINI-MICHEL**, vice-présidente au tribunal judiciaire de MENDE.

**Suppléante :** **Madame Elisabeth SIMONNEAU-FORT**, vice-présidente au tribunal judiciaire de MENDE.

**Membres :**

- **Madame Françoise AMARGER-BRAJON**, conseillère départementale du canton de MENDE

**Suppléant :** **Monsieur Bruno DURAND**, conseiller départemental du canton de GRANDRIEU

- **Monsieur Nicolas PERON**, directeur de la citoyenneté et de la légalité, désigné par la préfète.

**Article 2** – La commission procédera au recensement général des votes du département. Elle siégera :

- pour le premier tour : à la préfecture, salle des commissions, faubourg Montbel à MENDE, le **lundi 21 juin 2021 à partir de 8 h 00**

- pour le second tour : à la préfecture, salle des commissions, faubourg Montbel à MENDE, le **lundi 28 juin 2021 à partir de 8 h 00**.

**Article 3** – Les travaux de la commission ne seront pas effectués en public mais les mandataires départementaux des listes pourront y assister. Ces mandataires auront le droit d'exiger l'inscription de toute observation, protestation ou contestation au procès-verbal.

**Article 4** – Le secrétaire général et la présidente de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié aux membres de la commission et dont copie sera transmise pour information au Premier Président de la cour d'appel de NÎMES.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

**Signé**

Thomas ODINOT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREFDCL-BER-2021-138-003 EN DATE DU 18 MAI 2021  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°PREF-BER2020-234-001 EN DATE DU 21 AOÛT 2020  
PORTANT IMPLANTATION ET RÉPARTITION DES BUREAUX DE VOTE  
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

La préfète de la Lozère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L.17, R.40 et D.56-1.

**VU** la circulaire INTA2110958C du 28 avril 2021, relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées de Corse, de Guyanne et de Martinique des 20 et 27 juin 2021, notamment son point 4.1 ;

**VU** l'instruction NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 modifiée, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020, portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la mairie de Cheylard l'Evêque en date du 22 avril 2021.

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'article 2 de l'arrêté n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020 modifié susvisé est modifié, en application du dernier alinéa de l'article R40 du code électoral, ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

COMMUNE	Bureau de vote	Périmètre
CHEYLARD L'EVEQUE 48300	MAIRIE – le village	Commune

Lire :

<b>COMMUNE</b>	<b>Bureau de vote</b>	<b>Périmètre</b>
CHEYLARD L'EVEQUE 48300	SALLE POLYVALENTE – le village	Commune

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Cheylard l'Evêque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général

*Signé*

Thomas ODINOT